## Escape the 🛭 ab

## Vrai/Faux

Les chercheur.euse.s de l'Université ont l'obligation de déposer toutes leurs publications dans l'Archive ouverte UNIGE.

Réponse : Vrai

La directive approuvée par le Rectorat en 2010 impose le dépôt d'une copie de chaque publication avec un accès le plus largement ouvert possible.